Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260511-D_2026_06_05-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation 4 mai 2026
Séance du 11 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux : En exercice 19 Présents 18 Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, MESLIN Kevin, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, JACOB Erwan, BOULIGAND Laëtitia, ROULLEAUX Adrien, LEGREGEOIS Célia, DELÉPINE Didier, OBIN Gwendoline, MERCIER Hervé, DEBROISE Elise, RIVERON Elvhan, BRUNEL Jennifer, CONSTANTIN Gilles, ANDRÉ Alice, MARNEUR Mathias, LE GALLOU Claire

Absents excusés (0):
Pouvoir (0):

Madame RABANNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-06-05 Désignation des référents commissions BPLC

Mme le Maire précise qu'il ne peut y a voir que 2 représentants par commune, et obligation pour les élus communautaires d'être dans une commission minimum

Après avoir échangé sur le rôle des commissions, les référents communaux sont désignés comme suit :

Solidarités-emploi		Myriam RABANNE, Gwendoline OBIN
Développement économique		Alice ANDRE, Christophe EON
Tourisme		Kevin MESLIN, Elvhan RIVERON
Finances–commande publique–mutualisation,		Adrien ROULLEAUX, Hervé MERCIER
Petite enfance–enfance–jeunesse		
	Jeunesse	Myriam RABANNE
	Enfance	Claire LEGALLOU
Vie associative–culture–sport		Erwan JACOB, Mathias MARNEUR
Environnement–mobilité		Gilles CONSTANTIN, Mathias MARNEUR
Urbanisme–habitat		Célia LEGREGEOIS, Isabelle THEPAUT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- PROPOSE à BLC les référents communaux ci dessus
- AUTORISE le Maire à signer et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.